

## MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

**Maitre d'ouvrage :**  
**Commune de Sathonay-Camp**  
**Mairie**  
2 place Joseph Thévenot  
69580 SATHONAY-CAMP

### **CREATION TERRAINS DE PETANQUE-CLUB HOUSE- SATHONAY-CAMP**

Date et heure limites de réception des offres :

4 octobre 2024 à 12h.

### **Règlement de consultation**

## **Article 1 : Cadre de la consultation**

### **1.1 – Objet de la consultation**

La présente consultation concerne le marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet l'exécution des éléments de la mission définie à l'article L. 2431-1 du Code de la Commande Publique, en vue de la réalisation d'un ouvrage : la création de terrains de pétanque (nombre de terrains à définir avec le maître d'œuvre) en lieu et place de l'actuel city stade, incluant la construction d'un club house (d'environ 20 m<sup>2</sup>) situé au sein du Parc du haut de la Combes à SATHONAY-CAMP (69). Les travaux seront réalisés en site inoccupé (cf annexe n°1). La mission de maîtrise d'œuvre est une mission globale qui doit permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme défini par le maître d'ouvrage pour la réalisation de l'opération. L'opération comporte la création de terrains de pétanque ainsi que le déplacement de l'actuel city stade à la place du city park, ou au sein de tout emplacement jugé adéquat par le maître d'œuvre. Les terrains de pétanque actuels sont situés avenue Paul Delorme (cf annexe n°2).

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est estimée à 240 000 Euros H.T.

#### **\* Contenu de la mission**

Le contenu de la mission susceptible d'être confiée au lauréat est la suivante :

- Mission de base + EXE ( SSI inclus)
- REL ;
- O.P.C. ;
- DIAG ;

La mission de maîtrise d'œuvre comprend les éléments suivants :

- Les études de diagnostic ;
- Les études d'avant-projet ;
- Les études de projet ;
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux ;
- L'examen de la conformité des études d'exécution au projet et le visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux ;
- La direction de l'exécution des marchés de travaux ;
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier ;
- La coordination Système de Sécurité Incendie ;
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

### **1.2 – Étendue de la consultation**

Cette consultation est une procédure passée en procédure adaptée d'après l'article R2123-1 du code de la commande publique.

**\* Descriptif de l'opération**

- Lieu d'exécution : rue des écoles, parc du Haut de la Combes.
- Etablissement d'un diagnostic technique conforme à la réglementation en vigueur (plan zonage du PLUH notamment).
- Une assistance administrative dans le projet de travaux des terrains.
- Une assistance dans le montage du financement de l'opération.
- Coût travaux arrêté par le Maître d'Ouvrage : 240 000 euros H.T.

**1.3 – Décomposition de la consultation**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

**1.4 – Conditions de participation des concurrents**

La consultation est ouverte à toute équipe de Maîtrise d'oeuvre (contractant unique ou groupement conjoint avec mandataire solidaire) réunissant les compétences suivantes :

- Architecte(s) diplômé(s), mandataire de l'équipe, inscrit à l'Ordre des Architectes ;
- Etudes techniques (thermiques, fluides, structures)
- Economie de la construction,
- Qualité environnementale,
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination.

L'équipe devra s'adjoindre toutes compétences qu'elle jugera utiles pour l'exécution de sa mission.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Le mandataire sera obligatoirement l'architecte.

Il est interdit aux mandataires de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les bureaux d'études peuvent se présenter dans plusieurs groupements.

- Les renseignements et documents justificatifs suivants, en application de l'article R. 2143- 11 du code de la commande publique, aux fins d'appréciation :
- Preuve que l'opérateur économique possède une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

- o Inscription au tableau de l'ordre régional des architectes ou diplôme équivalent reconnu - de la capacité économique et financière :
- o Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (en € HT) ;
- o Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

## **1.5 – Nomenclature communautaire**

Sans Objet

## **1.6 – Dossier de consultation**

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

<http://www.ville-sathonaycamp.fr> ou sur la plateforme synapse ([www.synapse-entreprises.com](http://www.synapse-entreprises.com)). L'équipe support de SYNAPSE Entreprises peut aider les candidats à s'enregistrer gratuitement et leur expliquer le cadre de la démarche. (par mail sur [info@synapse-entreprises.com](mailto:info@synapse-entreprises.com) ou au 01.72.33.90.70).

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation ;
- Acte d'engagement et ses annexes éventuelles ;
- CCAP
- CCTP

## **1.7 – Demande de renseignements**

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Mairie de Sathonay-Camp  
Thibaut Juncker - DGS  
2 place Joseph Thévenot  
69580 SATHONAY-CAMP  
Tél : 04 78 98 98 40  
Fax : 04 78 23 34 06  
email : [thibaut.juncker@ville-sathonaycamp.fr](mailto:thibaut.juncker@ville-sathonaycamp.fr)

Elise BIONDO  
Responsable des finances et des marchés publics  
Tel : 04 78 98 98 33  
Fax : 04 78 23 34 06  
email : [finances@ville-sathonaycamp.fr](mailto:finances@ville-sathonaycamp.fr) – [elise.biondo@ville-sathonaycamp.fr](mailto:elise.biondo@ville-sathonaycamp.fr)

## Article 2 – Conditions de remise des dossiers de candidature

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://sathonaycamp.synapse-entreprises.com>.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier ou support distinct pour chaque document). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

## Article 3 : Organisation du marché

À l'issue de la réception des dossiers de candidature de maîtrise d'œuvre

### 3.1 – Calendrier prévisionnel de la consultation

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Avis appel à candidature : **2 septembre 2024**
- Visite du site obligatoire et échanges pendant visite : Tous les mardis matins à partir de 9h.  
**Pour prendre rendez vous contactez Monsieur Mickael Zemoura : [mickael.zemoura@ville-sathonaycamp.fr](mailto:mickael.zemoura@ville-sathonaycamp.fr) - 06 72 77 02 66.**
- Remise des offres : **4 octobre 2024 à 12h.**
- Désignation de l'attributeur : **mi-octobre 2024.**

### 3.2 – Présentation de l'offre

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction devra concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### **\* Documents à produire**

Chaque candidat présélectionné aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;

- Un mémoire technique de 4 pages maximum détaillant notamment :

\* La définition du rôle de chaque intervenant (de la phase conception jusqu'à la réception) ;

- \* La perception du candidat sur le programme de l'opération ;
- \* L'engagement et les moyens mis en œuvre pour respecter le coût travaux ;
- \* Les délais qu'il envisage de mettre en place (intégrant la phase travaux).
- \* L'attestation de visite des lieux

- Le cahier des clauses particulières : à accepter sans aucune modification daté et signé.

### 3.3 – Documents à remettre à l'appui de la candidature permettant de connaître la capacité juridique des membres du groupement

- Lettre de candidature comportant l'identification des membres du groupement, la forme du groupement et l'identification du mandataire. Formulaire DC1 ;

- Chaque membre de l'équipe doit fournir :

- Une [déclaration sur l'honneur](#) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions mentionnés dans le code de la commande publique, et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies dans le code du travail.
- Des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'[aptitude à exercer l'activité professionnelle](#), de la [capacité économique et financière](#) ou des [capacités techniques et professionnelles](#) nécessaires à l'exécution du marché.
- Attestation d'assurance (2024).
- Photocopie de l'inscription à l'Ordre des Architectes (2024) et qualification(s) pour les Bureaux d'Études.
- Des références de travaux équivalents déjà réalisés.

#### **\* Documents à remettre à l'appui de la candidature permettant de définir les références et moyens des membres du groupement**

- **Une lettre d'intention de candidater** (2 feuilles A4 recto maximum) présentant les moyens du candidat mandataire et de chaque membre du groupement avec leurs compétences ;

#### **- Pour le mandataire :**

- **Fiche de synthèse** de candidature. Les références présentées devront dater **de moins de 10 ans** (en cours ou réceptionnées après janvier 2014), dont au moins une se rapprochant de l'opération (équipements scolaires en site occupé) et dont au moins une (ou la même) d'importance comparable et de complexité équivalente (surfaces et montant des travaux) ; Si l'équipe est composée d'un architecte mandataire et d'un architecte cotraitant, une des 3 références mises en avant dans la fiche de synthèse appartiendra à l'architecte cotraitant. Elle sera clairement identifiée comme telle : dans la catégorie « caractéristiques principales », il sera indiqué « référence du cotraitant » ;

- **Dossier de références illustré** (portfolio du ou des architectes).

- **Pour les autres cotraitants (Bureau d'Études)** : références pour des opérations proches de moins de 10 ans en précisant : l'année, le Maître d'Ouvrage, le lieu, le montant des travaux hors taxes, les surfaces et le type de mission réalisée.

Nota : Les dossiers de candidature seront conservés par le Maître d'Ouvrage, à l'exception des dossiers de références avec photos des mandataires qui seront restitués à la demande de ces derniers.

**\* Variante**

Les variantes sont autorisées mais le candidat doit répondre sur la base de l'opération demandée (déplacement du city stade en lieu et place du city park).

### 3.4 – Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante:

Critères

Pondération

<b>1- Qualité du mémoire technique</b>	<b>40 points</b>
1.1 – Définition du rôle de chaque intervenant	5 points
1.2 – Perception du candidat sur le programme de l'opération	20 points
1.3 – Engagement et moyens mis en oeuvre pour respecter le coût travaux	5 points
1.4 – Délais envisagés (intégrant le phasage des travaux)	10 points
<b>2- Montant des honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre</b>	<b>40 points</b>
<b>3- Références du maître d'œuvre</b>	<b>20 points</b>

Le montant des honoraires (critère n°2) sera noté proportionnellement à l'écart de l'offre la moins-disante sur 40 points.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats à l'issue de l'analyse des offres. La négociation pourra porter sur le montant des honoraires.

L'attention des concurrents est également attirée sur le fait que toute offre jugée incomplète sera immédiatement écartée.

### 3.5 – Suite à donner à la consultation

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

À l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

## Article 4 : Modification du dossier

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de compléter ou modifier le présent dossier 8 jours avant la remise des plis.

SATHONAY-CAMP,

Le 2 septembre 2024



ANNEXE N° 1 : Plan cadastral détaillant l'emplacement du city stade (en noir) et du city park (en blanc ) au sein du parc du Haut de la Combes.



ANNEXE N° 2 : Plan satellite des emplacements des anciens terrains de pétanque avenue Paul Delorme (à déplacer).

